

Désendettement dans le canton de Neuchâtel

Le partenariat public-privé porte ses fruits: "Se désendetter, c'est difficile, mais c'est possible!"

Dans le canton de Neuchâtel, 932 personnes ont bénéficié, en 2010, des prestations d'aide au désendettement fournies par Caritas et le Centre social protestant, sur mandat de l'Etat de Neuchâtel. Près des deux tiers des dossiers suivis ont trouvé une solution grâce aux prestations dispensées dans le cadre de ce partenariat public-privé. Pour l'Etat et les deux services sociaux privés, ce premier bilan est positif. L'expérience, reconduite cette année, sera poursuivie en 2012.

Depuis de nombreuses années, Caritas Neuchâtel et le Centre social protestant (CSP) apportent un soutien à la population neuchâteloise dans le cadre des situations d'endettement. Mais cette prestation est devenue, au fil des ans, de plus en plus sollicitée et de plus en plus spécialisée. Aussi, afin de soutenir les secteurs spécialisés dans l'aide au désendettement de ces deux services sociaux, l'Etat leur alloue une subvention de 360'000 francs depuis 2010. Le Département de la santé et des affaires sociales (DSAS) a concrétisé cette reconnaissance par la signature d'un contrat de prestations en juin 2010. Près de 18 mois plus tard, le premier bilan est positif: il est possible de se désendetter, même s'il n'est pas évident d'y parvenir.

Premiers résultats encourageants

Les premières statistiques disponibles, calculées du 15 mars au 31 décembre 2010, démontrent que Caritas et le CSP ont suivi 412 dossiers d'endettement, dont 205 ouverts durant ces neuf mois. Ces dossiers ont concerné 932 personnes, dont 576 adultes et 356 enfants. Sur les 412 dossiers suivis, 202 ont été clos. Une solution pour "gérer" les dettes a pu être trouvée pour 173 d'entre eux, et un désendettement complet a été réalisé pour 29 autres. Près des deux tiers des dossiers d'endettement (58,1%) concernait des personnes endettées depuis plus de 3 ans.

Plus de 7 millions de dettes

Le montant des dettes recensées équivaut en moyenne à près de 36'000 francs (35'728 francs) par nouveau dossier. Ainsi, la somme totale des dettes qui grèvent les budgets des personnes nouvellement suivies en 2010 par les deux institutions s'élevait à plus de 7 millions de francs. L'origine des dettes, elle, est en majorité liée à des arriérés fiscaux (40%). Deux autres catégories (dettes due aux crédits à la consommation et dettes de leasing, d'emprunts hypothécaires ou encore commerciales) représentent chacune 20% des dossiers. Suivent notamment les arriérés d'assurance-maladie (10%).

Familles monoparentales surreprésentées

Alors que les consultations ont concerné à parité presque égale hommes et femmes, les familles monoparentales étaient surreprésentées, avec près du quart des dossiers suivis (22,4%). De plus, 41% des dossiers concernent des personnes vivant seule (célibataire, séparée ou divorcée) qui, pour certaines d'entre elles, avaient des devoirs d'entretien envers leurs enfants ou leur ex-conjoint. Les personnes qui sont venues chercher de l'aide étaient, pour un peu moins du tiers (27,3%), âgées de moins de 30 ans, et, pour 59,3% d'entre elles, situées dans la tranche d'âge 31-50 ans. A noter que plus de la moitié des consultants (55,7%) sont de nationalité suisse.

Plus de la moitié des personnes endettées travaillent

Si 51,4% des personnes qui ont consulté disposent d'une formation professionnelle, 48,2% d'entre elles sont faiblement, voire pas du tout, formées. Les personnes endettées bénéficient majoritairement de deux sources de revenus: une activité salariale pour plus de la moitié (52,2%) d'entre elle, et des prestations des assurances sociales (à l'exception de l'aide sociale) pour 32,5% des consultants. En moyenne, les personnes endettées qui travaillent perçoivent un revenu de 4042 francs par mois.

Des services dispensés par des spécialistes compétents

Les prestations d'aide au désendettement offertes par Caritas Neuchâtel et le Centre social protestant sont variées et comprennent un suivi des situations de A à Z par des assistants sociaux spécialisés. En 2010, le suivi des 412 dossiers a conduit les assistants sociaux à mener 1624 entretiens avec les personnes concernées. Durant ces entretiens, les assistants sociaux ont évalué la situation sociale, financière et administrative de chaque personne, ainsi que l'état des dettes et de la quotité disponible pour un désendettement. Ils ont établi un budget et une gestion courante des ressources. La négociation avec les créanciers et l'établissement d'un plan de remboursement pour l'ensemble des créances a également fait partie des prestations offertes.

Compte tenu de ces résultats, le DSAS, Caritas et le CSP se félicitent de cette action et encouragent toute personne en situation d'endettement à entreprendre sans tarder les premières démarches en vue d'un désendettement accompagné.

Adresses de contact des services "Désendettement":

Caritas Neuchâtel: www.caritas-neuchatel.ch,
tél. 032 886 80 70,
Centre social protestant: www.csp.ch/ne
Neuchâtel, tél 032 722 19 60
La Chaux-de-Fonds, tél 032 967 99 70

Pour de plus amples renseignements:

Gisèle Ory, conseillère d'Etat, cheffe du DSAS, tél. 032 889 61 00.
Isabelle Baume, assistante sociale et directrice-adjointe du CSP, tél. 032 967 99 70
Sébastien Giovannoni, responsable du service social de Caritas, tél. 032 886 80 70

Neuchâtel, le 22 novembre 2011